



N° 2019-11

VOI

**Mairie**  
**3 rue du Nouveau Monde**  
**14600 Gonneville-sur-Honfleur**

**Je soussigné, Dominique LE SAUVAGE**, Maire de la commune de **GONNEVILLE/HONFLEUR**,  
**VU** l'article L 131-5 du code des Communes,  
**VU** la manifestation prévue par l'Association des Parents d'Elèves,

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

La Foire à Tout du **dimanche 5 mai 2019** organisée par l'Association des Parents d'Elèves de GONNEVILLE SUR HONFLEUR, se tiendra à GONNEVILLE SUR HONFLEUR, le long de la VC6 (RUE CHARLEMAGNE), place de la Forge, dans les allées du lotissement du Nouveau Monde et du lotissement des Arguillières.

**ARTICLE 2**

Une déviation sera mise en place de 5h à 19h (plan joint),

- \* La VC6 (Rue Charlemagne) sera barrée dans son intégralité,
- \* Le chemin Beauchamp sera barré à hauteur de la ferme Beauchamp,
- \* Le chemin des Ecoles sera interdit à la circulation (sauf riverains),
- \* Le chemin du Presbytère sera barré à partir du Presbytère
- \* La RD144 sera :
  - barrée à hauteur de la desserte (VC112) en venant de Pont L'Evêque
  - en sens unique du calvaire jusqu'à sa sortie, en venant de Honfleur,

**ARTICLE 3**

- \* Deux grands parkings seront mis à disposition pour les visiteurs de la Foire à Tout (en fonction des semis),
- \* Le parking situé devant la Mairie sera réservé aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'à M. Thierry LEBAS.
- \* Le parking de la place du Commerce (sauf les deux emplacements pour les personnes à mobilité réduite) sera réservé aux commerçants de cette place,

**ARTICLE 4**

Cette manifestation est autorisée de 5H à 19H mais les véhicules ont interdiction de se déplacer à l'intérieur après 8h le matin et avant 18 heures le soir.

**ARTICLE 5**

Les exposants devront être munis d'une autorisation de vente.

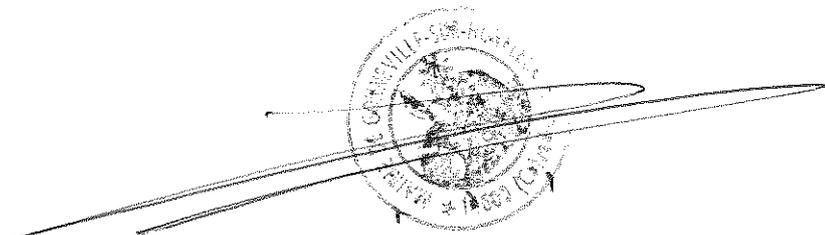
**ARTICLE 6**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur le Commandant du centre de Secours, chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,

Le 18/04/2019

Le Maire, **Dominique LE SAUVAGE**



REGISTRATION GENERALE  
DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
INFORMATISE

-  Parking de suite
-  Parking pour personnes à mobilité réduite
-  Parkings visiteurs
-  Route barrée
-  Sens circulation
-  Zone d'exposition

Service du Cadastre

Département :  
CALVADOS  
Commune :  
GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR

Section :  
Echelle d'origine :  
Echelle d'édition : 1/2500  
Date de l'édition : 22/03/2010

Numéro d'ordre du registre de constatation :  
Cachet du service d'origine :  
Centre des Impôts foncier de :  
CDIF PONT-L'EVEQUE  
Place Robert de Flers  
  
14130 PONT L'EVEQUE  
Téléphone : 02.31.65.66.21  
Fax : 02.31.65.66.29  
cdif.pont-leveque@dgif.finances.gouv.fr

Extrait certifié conforme au plan cadastral  
informatisé à la date :

